



Fiche de données de sécurité en conformité avec le règlement EC No 1907/2006 (Article 31)

Règlement (UE) No 2015/830
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)

Nom commercial: **BASWA Fresh**

Revu le: 22/10/2019

Produit no.: a630, a631

Imprimé le : 22/10/2019

Page 1 of 14

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identification du produit:

Nom commercial: BASWA Fresh.

Identité des substances qui contribuent à la classification du mélange: 2-methylisothiazol-3(2H)-un

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées pertinentes: Préparation de revêtements de murs et de plafonds acoustiquement efficaces.

Utilisations conseillées: Aucune utilisation déconseillée, tant que les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité sont respectées.

1.2 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

BASWA acoustic AG

Rue: Marmorweg 10

Code postal/ville: CH-6283 Baldegg / Switzerland

Téléphone: +41 41 914 02 22

Fax: +41 41 914 02 20

E-Mail: info@baswa.com

Point de contact pour les informations techniques:

BASWA acoustic AG

E-mail: msds@baswa.com,

Téléphone: +41 41 914 02 11

1.3 Numéro de téléphone pour les urgences:

Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (service 24 heures sur 24) : Suisse : 145

Dans le monde entier: + 41 44 251 51 51

SECTION 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le Règlement (EC) No 1272/2008: GHS (Global harmonized System):

Peau Sens. 1A, H317

Le texte intégral des mentions de danger mentionnées est indiqué dans la section 16.

2.1 Éléments d'étiquetage:

Selon le règlement (EC) No 1272/2008, GHS (Global harmonized System):

Fiche de données de sécurité en conformité avec le règlement EC No 1907/2006 (Article 31)

**Règlement (UE) No 2015/830
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Fresh**

Revu le: 22/10/2019

Produit no.: a630, a631

Imprimé le : 22/10/2019

Page 2 of 14

Pictogramme Danger:



Signification: Attention

Déclaration de danger

H317: Peut causer une réaction allergique sur la peau.

Déclaration(s) de précaution:

P261: Évitez de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272: Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail.

P280: Porter des gants de protection / protection des yeux / protection du visage.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à grandes eaux.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demandez un avis médical/une attention particulière.

P362+P364: Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

Composition:

Contient: 2-methylisothiazol-3(2H)-un

2.1 Autres risques:

Résultats sur les évaluations PBT et mPmB : Ce mélange ne répond pas aux critères de PBT dans conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII. Ce mélange ne répond pas aux critères applicables au mPmB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

3.1 Substances:

Pas applicable.

3.2 Mélanges:

Caractérisation chimique:

Mélange de charges minérales en combinaison avec un liant minéral et divers additifs organiques et inorganiques.

Les substances qui composent le mélange et qui représentent un danger pour la santé ou l'environnement selon le règlement (CE) n° 1272/2008, sont classées comme PBT / vPvB ou incluses dans la liste des substances candidates :

Fiche de données de sécurité en conformité avec le règlement EC No 1907/2006 (Article 31)

Règlement (UE) No 2015/830
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)

Nom commercial: **BASWA Fresh**

Revu le: 22/10/2019

Produit no.: a630, a631

Imprimé le : 22/10/2019

Page 3 of 14

Indicateurs	Identification chimique internationale	Concentration	Classification - Règlement (CE) n 1272/2008 (CLP)	Limites de concentration spécifiques, M-Factors
CAS No: 2682-20-4 CE No: 220-239-6 INDEX No: 613-326-00-9 REACH No: -	2-methylisothiazol-3(2H)-un	<0,05%	Aigue Tox. 2, H330 Aigue Tox. 3, H301 Aigue Tox. 3, H311 Peau Corr. 1B, H314 Yeux Dom. 1, H318 Peau Sens. 1A, H317 Aquatic Aigue 1, H400 Aquatic Chronique1, H410 EUH071	Peau Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 % M = 10 M (Chronic)= 1

3.2.1 Composants soumis à des limites d'exposition professionnelle :

Indicateurs	Identification chimique internationale	Concentration
CAS No: 471-34-1 CE No: 207-439-9 INDEX No: - REACH No: -	Calcium carbonate	<25%
CAS No: 13463-67-7 CE No: 236-675-5 INDEX No: REACH No: 01-2119489379-17-0013	Titanium dioxide	<10%
CAS No: 1344-00-9 CE No: 215-684-8 INDEX No: REACH No: 01-2119429887-22 -XXXX	Silicic acid, aluminum sodium salt	<3%

Le texte intégral des mentions de danger mentionnées est indiqué dans la section 16.

Composants avec paramètres de contrôle sur le lieu de travail : Voir la section 8.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

Après un contact avec les yeux:

Rincez immédiatement et abondamment à l'eau. Gardez les paupières ouvertes pendant au moins 10 minutes et rincez . Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Consultez un médecin en cas de symptômes.

Après inhalation:

Après une inhalation accidentelle de vapeur, déplacez le patient à l'air frais. Consultez un médecin en cas de symptômes persistants.

Après un contact avec la peau:

Rincez la peau avec beaucoup d'eau et de savon. Consulter un médecin si l'irritation de la peau persiste.

Après ingestion:

Rincez la bouche avec de l'eau. En cas d'indisposition, consultez un médecin. Ne donnez rien à avaler à une personne inconsciente.



Fiche de données de sécurité en conformité avec le règlement EC No 1907/2006 (Article 31)

Règlement (UE) No 2015/830
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)

Nom commercial: **BASWA Fresh**

Revu le: 22/10/2019

Produit no.: a630, a631

Imprimé le : 22/10/2019

Page 4 of 14

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que tardifs :

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquetage (voir SECTION 2.2) et/ou dans la SECTION 11.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire :

Chercher du personnel médical et sanitaire thérapeutique : Traitement symptomatique. En cas d'accident, appelez le centre antipoison.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 Moyens d'extinction:

Agents d'extinction appropriés :

Eau en spray. Poudre sèche. Dioxyde de Carbone.

Agents d'extinction inadaptés pour des raisons de sécurité:

Ne pas utiliser un gros jet d'eau.

Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange :

Produit non-flammable formulé sur une base aqueuse.

Risque de combustion du produit: en cas d'incendie, des fumées dangereuses seront présentes. (SECTION 10).

5.2 Conseils pour la lutte contre l'incendie :

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés, y compris des gants et un dispositif de protection des yeux/du visage.

5.3 Indications complémentaires:

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau pulvérisée.

Éliminez les débris d'incendie et l'eau de lutte contre l'incendie contaminée conformément aux réglementations officielles.

SECTION 6. MESURES RELATIVES AUX REJETS ACCIDENTELS

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

6.2 Conseils pour éviter les services d'urgence :

Utiliser un équipement de protection pour prévenir de toute contamination sur la peau, les yeux et les vêtements (SECTION 8). Ne pas respirer de vapeur ou de brouillard.

6.3 Conseil en cas d'urgence:

Seul un personnel qualifié équipé d'un équipement de protection approprié peut intervenir.



Fiche de données de sécurité en conformité avec le règlement EC No 1907/2006 (Article 31)

Règlement (UE) No 2015/830
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)

Nom commercial: **BASWA Fresh**

Revu le: 22/10/2019

Produit no.: a630, a631

Imprimé le : 22/10/2019

Page 5 of 14

6.4 Précautions pour l'environnement:

Ne pas laisser entrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6.5 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite..). Ne pas absorber dans de la sciure ou d'autres absorbants combustibles.

S'assurer d'une ventilation adéquate.

Ne pas rincer avec de l'eau ou des agents nettoyants aqueux.

Placer dans un conteneur d'élimination des déchets approprié qui sera traité par un gestionnaire de déchets agréé (SECTION 13)

6.6 Référence aux autres sections:

SECTION 8

SECTION 13

6.7 Indications complémentaires:

Aucune.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sûre:

Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Empêcher la formation d'aérosols. Les fontaines oculaires de secours et les douches de sécurité doivent être situées à proximité immédiate. Avant de manipuler le produit, assurez-vous que le récipient utilisé est propre et adéquat. Ne pas retourner le produit ou tout autre produit dans le réservoir de stockage. Les conteneurs doivent être hermétiquement fermés et clairement étiquetés.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (SECTION 10) et des aliments et boissons.

Température de stockage recommandée: -5°C to +50°C

Classe de stockage: 12 (TRGS510) Liquides Non-flammable.

Le produit n'est pas concerné par la directive 2012/18/UE (SEVESO III).

7.3 Spécificité et utilisations:

Aucune.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

8.1.1 Limites d'exposition professionnelle :

Fiche de données de sécurité en conformité avec le règlement EC No 1907/2006 (Article 31)

Règlement (UE) No 2015/830
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)

Nom commercial: **BASWA Fresh**

Revu le: 22/10/2019

Produit no.: a630, a631

Imprimé le : 22/10/2019

Page 6 of 14

Nom de la substance CASno	Type de valeur limite (pays d'origine)- Source	Valeur limite d'exposition professionnelle	
		Long terme TLV-TWA	Court terme TLV-STEL
Silicic acid, aluminum sodium salt CAS no 1344-00-9	Belgique	2 mg/m ³	
	Danemark	2 mg/m ³	
	Finlande	2 mg/m ³	200 µg/m ³
	Irlande	2 mg/m ³	
	Norvège	2 mg/m ³	
	Espagne	2 mg/m ³	
	Suisse	2 mg/m ³	
	Italie	1 mg/m ³ 0,9 ppm (fraction respirable)	
	Suède	2 mg/m ³	
Titanium dioxide CAS no 13463-67-7	Belgique	10mg/m ³	
	Canada	10mg/m ³	
	Danemark	6mg/m ³ Poussière totale	12mg/m ³ Poussière totale
	France	11mg/m ³ aérosol inhalable	
	Espagne	10mg/m ³ aérosol inhalable	
	Suède	5mg/m ³ aérosol inhalable	
	Suisse	3mg/m ³ poussière fine	
	USA	15mg/m ³ Poussière totale	
Calcium carbonate CAS no 471-34-1	Royaume-Uni	10mg/m ³ aérosol inhalable 3mg/m ³ poussière fine	
	USA	10 mg/m ³ Poussière totale	
	Royaume-Uni	4mg/m ³ Poussière respirable	
	Allemagne	6mg/m ³	
	Italie	0,05mg/m ³	
	Irlande	0,4mg/m ³	
Suisse	3mg/m ³		

8.1.2 Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation:

DNEL:

Aucune donnée disponible.

PNEC:

Aucune donnée disponible.

8.2 Contrôle de l'exposition:

8.2.1 Equipement de protection individuel:

Protection pour la respiration:

Aucune mesure spéciale n'est requise dans des conditions normales.

En cas de ventilation insuffisante, utilisez un masque filtrant individuel de type 2, les filtres à charbon actif sont recommandés.

Protection de la peau:

Fiche de données de sécurité en conformité avec le règlement EC No 1907/2006 (Article 31)

**Règlement (UE) No 2015/830
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Fresh**

Revu le: 22/10/2019

Produit no.: a630, a631

Imprimé le : 22/10/2019

Page 7 of 14

Aucune mesure spéciale n'est requise dans des conditions normales.

Utiliser des vêtements et des bottes résistant aux produits chimiques s'il existe une possibilité d'exposition directe de la peau : .

Vêtements de protection chimique: UNE EN 13034:2005+A1:2009; UNE EN14605:2005+A1: 2009

Chaussures de protection chimique: UNE EN 13832-1:2007

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité pour toutes les opérations industrielles (EN 166).



Protection des mains:

Gants résistant aux produits chimiques (EN 374) de type butyle ou nitrile.

L'utilisation des gants doit être conforme à l'instruction donnée par le producteur et aux règles générales énumérées ci-dessous :

Prendre en considération les informations fournies pour la teneur en substances susceptibles de provoquer des allergies.

Vérifiez s'il y a des trous ou des imperfections avant l'utilisation.

Décontaminez après chaque utilisation en suivant les instructions de nettoyage. Cela permettra une utilisation ultérieure avec des performances similaires.

Il est recommandé d'indiquer la durée totale d'utilisation ou le nombre de fois qu'il peut être utilisé.

Il doit être estimé et fixé en fonction du type de tâche et des caractéristiques du gant, sans présenter de signes de détérioration. Si cela se produit, ils doivent être jetés immédiatement



8.2.2 Contrôle de l'exposition sur l'environnement:

Ne pas tirer la chasse d'eau dans les eaux de surface ou dans les égouts sanitaires.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information sur les bases physiques et les propriétés chimiques:

Odeur: sans odeur

Couleur: la couleur standard est le blanc mais il est possible d'obtenir "plusieurs couleurs".

Description	Valeur	Méthode	Commentaires
pH (20 °C)	7.5 to 8.5	Laboratory BASWA	
Point de fusion / - range (+°C)	approx. 0°C		Comme pour l'eau
Point d'ébullition (°C)	aucune		Plus haut que l'eau
Point d'ignition (°C)	aucune		non inflammable
Risque d'explosion	aucune		non inflammable
Limite inférieure d'explosion	aucune		non inflammable
Limite supérieure d'explosion	aucune		non inflammable
Temperature d'ignition(°C)	aucune		non inflammable
Propriétés de promotion du feu	aucune		

Fiche de données de sécurité en conformité avec le règlement EC No 1907/2006 (Article 31)

**Règlement (UE) No 2015/830
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Fresh**

Revu le: 22/10/2019

Produit no.: a630, a631

Imprimé le : 22/10/2019

Page 8 of 14

Pression de la vapeur (°C)	Pas testé		
Densité (g/cm ³)	1.2 to 1.4	Laboratoire BASWA	
Bulk density (kg/m ³)			pas applicable
Solubilité dans l'eau (g/l at 20°C)			pas applicable
Coefficient de répartition n-octanol /water (K _{ow})			pas applicable
Viscosité dynamique (mPas/20 °C)			Non déterminé
Temps d'écoulement			Non déterminé
Pression de vapeur			Non déterminé
Vitesse d'évaporation			Non déterminé
Test de séparation des solvants			Non déterminé
Teneur en solvants			Non déterminé
Conductivité			Non déterminé
Point de fusion / intervalle de fusion			Non déterminé
Corrosion			Non déterminé
Miscibilité	soluble		Dans l'eau
Groupe gazier			pas applicable
Température d'inflammation spontanée	aucun		non inflammable

9.2 Autre information:

Aucune

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Aucun risque de réactivité inconnu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter:

Exposition à une température haute (>50 °C) ou inférieure à 5 °C, lumière directe, humidité. Voir SECTION 7

10.5 Matériaux incompatibles:

Des acides forts.
Agent oxydant.
Agents réducteurs



Fiche de données de sécurité en conformité avec le règlement EC No 1907/2006 (Article 31)

Règlement (UE) No 2015/830
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)

Nom commercial: **BASWA Fresh**

Revu le: 22/10/2019

Produit no.: a630, a631

Imprimé le : 22/10/2019

Page 9 of 14

Les nucléophiles.

10.6 Risques de décomposition des produits:

En cas d'incendie, des produits d'incinération toxiques peuvent être libérés tels que :

Oxydes d'azote (NOx)
Monoxyde de carbone (COx)
Dioxyde de soufre (SO2)
Monomères acryliques

SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1 Information sur les effets toxicologiques:

Pas de données expérimentales disponibles sur les propriétés toxicologiques du mélange

a) Toxicité aiguë:

Substance Acute Toxicity estimated (ATE)	
Oral ATE	>2000 mg/Kg
Skin ATE	>2000 mg/Kg
inhalation ATE	>20 mg/L
2-methylisothiazol-3(2H)-one	
DL ₅₀ oral	>2000 mg/kg (rat, OECD423)
DL ₅₀ dermic	>2000 mg/kg (rat, OECD402)
CL ₅₀ inhalation	>20 mg/L

b) Corrosion/irritation de la peau.

Les critères de classification ne sont pas remplis

c) Sérieux dommage/irritation sur les yeux

Les critères de classification ne sont pas remplis

d) Respiration ou sensibilité de la peau

Peut causer une réaction allergique de la peau.

e) STOT-exposition unique ; STOT-exposition répétée

Les critères de classification ne sont pas remplis

f) STOT-exposition unique

Les critères de classification ne sont pas remplis.

g) Cancérogénicité

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le produit ne contient ni quartz cristallin ni autres composants siliceux. Le produit ne contient pas non plus de fibres minérales à action cancérogène.

h) Mutagénicité des cellules germinales

Les critères de classification ne sont pas remplis

Fiche de données de sécurité en conformité avec le règlement EC No 1907/2006 (Article 31)

**Règlement (UE) No 2015/830
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Fresh**

Revu le: 22/10/2019

Produit no.: a630, a631

Imprimé le : 22/10/2019

Page 10 of 14

i) Toxicité sur la reproduction

Les critères de classification ne sont pas remplis.

j) Aspiration hazard

Les critères de classification ne sont pas remplis

SECTION 12. INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1 Toxicité:

Il n'y a pas de données expérimentales disponibles sur le mélange lui-même concernant les propriétés écotoxicologiques.

2-methylisothiazol-3(2H)-un				
	Paramètre	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
Algue à court terme	CL ₅₀ =8,4 mg/l	Scenedesmus subspicatus	OECD201	72 heures
Court terme aigu, toxicité, Invertébrés aquatiques	CE ₅₀ =32 mg/l	<i>Dafnia Magna</i>	OECD 202	48 heures

12.2 Persistance et dégradabilité:

Facilement Biodegradable.

12.3 Potentiel Bioaccumulatif:

Non Bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans les sols :

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Ce mélange n'est pas considéré comme persistant, bioaccumulable ou toxique (PBT) selon les critères de la législation (CE) n° 1907/2006, annexe XIII

Ce mélange n'est pas considéré comme persistant, bioaccumulable ou toxique (mPmB) selon les critères de la législation (CE) n° 1907/2006, annexe XIII

12.6 Autres effets négatifs:

Aucune donnée disponible.

Information écologique complémentaire· Notes générales:

Classe de danger pour l'eau 1 (Ordonnance allemande) (Auto-évaluation) : légèrement dangereux pour l'eau

Ne laissez pas le produit non dilué ou de grandes quantités de celui-ci atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les réseaux d'égouts.



Fiche de données de sécurité en conformité avec le règlement EC No 1907/2006 (Article 31)

Règlement (UE) No 2015/830
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)

Nom commercial: **BASWA Fresh**

Revu le: 22/10/2019

Produit no.: a630, a631

Imprimé le : 22/10/2019

Page 11 of 14

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Élimination du produit / de l'emballage :

Ce produit n'est pas classé comme un déchet dangereux.

Recommandation:

Remise aux broyeurs de déchets dangereux.

Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit atteindre les égouts.

Informations pertinentes pour le traitement des déchets :

Catalogue européen des déchets :

08 01 11*: les déchets de peinture et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

Manipulation et élimination des produits :

Les mesures nécessaires doivent être prises pour éviter la production de déchets.

Analyser les méthodes de réévaluation ou de recyclage possibles. Éliminer dans un point de collecte des déchets autorisé.

Consulter une opération de valorisation et d'élimination des déchets autorisée conformément à l'annexe 1 et à l'annexe 2 (directive 2008/98 / CE). Si le conteneur a été en contact direct avec le produit, il sera traité de la même manière que le produit lui-même, sinon il sera géré comme un déchet dangereux. Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou nationales relatives à la gestion des déchets sont collectées.

SECTION 14. INFORMATION POUR LE TRANSPORT

14.1 Numéro ONU:

Non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU :

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage :

Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement:

Non réglementé

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur :

Non réglementé



Fiche de données de sécurité en conformité avec le règlement EC No 1907/2006 (Article 31)

**Règlement (UE) No 2015/830
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Fresh**

Revu le: 22/10/2019

Produit no.: a630, a631

Imprimé le : 22/10/2019

Page 12 of 14

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC :

Non réglementé

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges et les modifications :

RÈGLEMENT (UE) 2016/918 DE LA COMMISSION du 19 mai 2016 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

RÈGLEMENT (UE) 2018/1480 DE LA COMMISSION du 4 octobre 2018 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et rectifiant le règlement (UE) 2017/776 de la Commission

RÈGLEMENT (UE) 2018/669 DE LA COMMISSION du 16 avril 2018 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

RÈGLEMENT (UE) 2019/521 DE LA COMMISSION du 27 mars 2019 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre 2006, concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques, mise à niveau conformément au règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1906/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59 Liste des candidats : Non présent ou non présent en quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006 REACH, annexe XIV Substances soumises à autorisation, tel que modifié : Non présent ou non présent en quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à des restrictions applicables à la mise sur le marché et à l'utilisation : Non présent ou non présent en quantités réglementées.

SEVESO III : DIRECTIVE 2012/18 / UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 relative la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et modifiant puis abrogeant la directive 96/82 / CE : Section 7

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune



Fiche de données de sécurité en conformité avec le règlement EC No 1907/2006 (Article 31)

**Règlement (UE) No 2015/830
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA Fresh**

Revu le: 22/10/2019

Produit no.: a630, a631

Imprimé le : 22/10/2019

Page 13 of 14

SECTION 16. AUTRE INFORMATION

16.1 législation applicable en matière de fiches de données de sécurité :

Cette FDS a été rédigée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour l'élaboration des FDS du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), mise à jour conformément au règlement (UE) n° 2015/830 du 28 mai 2015.

16.2 Texte des déclarations H, qui sont visées aux sections 2 et 3

16.3 Règlement n°1272/2008 (CLP):

EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.

Dom. yeux. 1: Sérieux dommage pour les yeux. Catégorie 1.

Peau Corr. 1B: Corrosion de la peau. Catégorie 1.

Aigue Tox. 2: Toxicité aigue. Catégorie 2.

Aigue Tox. 3: Toxicité aigue. Catégorie 3.

Peau Sens 1A: Sensibilisation de la peau. Catégorie 1A.

Aquatique aiguë1: Toxicité aquatique à court terme (Aigue). Catégorie 1.

Aquatic Chronique 1: Toxicité aquatique à long terme (Chronique). Catégorie 1.

H301: Toxique en cas d'ingestion.

H311: Toxique si en contact avec la peau.

H314: Cause des grosses brûlures sur la peau et des dommages sur les yeux.

H317: Peut causer une réaction allergique de la peau.

H318: Cause de sérieux dommages sur la peau.

H330: Fatal si inhalé.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, effets durables.

16.1 Abbreviations et acronymes:

REACH: Regulation concerning the Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals.

CLP: European regulation on Classification, Labelling and Packaging of substances and chemical mixtures.

CE: European List of Notified Chemical Substances.

CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).

LD50: Lethal dose, 50 percent.

LC50: Lethal concentration, 50 percent.

EC50: Median Effective Concentration.

PBT: Persistent, bioaccumulative, toxic.

mPmB: Very persistent, very bioaccumulable.

TWA: Threshold limit value.

MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration.

DNEL: Derived no-effect level.

PNEC: Predicted No Effect Concentration.

IUPAC: Organic nomenclature.

16.2 Principales sources bibliographiques:

<http://esis.jrc.ec.europa.eu>

<http://echa.europa.eu>

<http://euophrac.eu>

<http://echemportal.org>

<http://toxnet.nlm>

<http://inchem.org>

<http://epa.gov>

<http://insh.es>



Fiche de données de sécurité en conformité avec le règlement EC No 1907/2006 (Article 31)

Règlement (UE) No 2015/830
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)

Nom commercial: **BASWA Fresh**

Revu le: 22/10/2019

Produit no.: a630, a631

Imprimé le : 22/10/2019

Page 14 of 14

16.3 Méthodes d'évaluation des informations:

Article 9 Règlement No1272/2008 (CLP).

La classification des mélanges est basée, en général, sur les méthodes de calcul des substances, conformément au règlement (CE) n° 1272/2008. Voir la section 9 pour les propriétés physico-chimiques, la section 11 pour les informations toxicologiques et la section 12 pour les informations écologiques.

16.4 Modification des versions précédentes:

REPLACE LA VERSION 3 (07/08/2016)

Mise à jour des sections 1, 2, 3, 11, 12, 15 et 16 de la présente fiche de données de sécurité conformément au RÈGLEMENT (UE) 2018/1480 de la Commission du 4 octobre 2018.

Il est conseillé d'effectuer une formation de base en matière de sécurité et d'hygiène du travail pour assurer une manipulation correcte du produit

CLAUSE DE NON-REONSABILITE:

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources, des connaissances techniques et la législation en vigueur. Les informations données sont uniquement conçues comme un guide pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et une libération en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et ne peuvent être valables pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un processus quelconque, sauf si cela est spécifié dans le texte. Les données indiquées correspondent à nos connaissances actuelles et ne constituent pas une garantie de propriétés. Les destinataires de notre produit doivent respecter, sous leur responsabilité, les règles et réglementations en vigueur.



Fiche de données de sécurité en conformité avec le règlement EC No
1907/2006 (Article 31)

Règlement (UE) No 2015/830
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)

Nom commercial: **BASWA Fresh**

Produit no.: a630, a631

Revu le: 22/10/2019

Imprimé le : 22/10/2019

Page 15 of 14
